

PUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

RECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

RECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 02/IC.43 /MTPS/DGTFP/DFP du 18/11/82

portant reclassement et nomination de Monsieur
YOKA Yves Daniel, Professeur Adjoint d'EPS des
cadres de la catégorie A, hiérarchie des
Services Sociaux de l'Enseignement (Jeunesse
et Sports).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

ISAS :

Vu la Constitution du 8.7.79;
Vu la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la
Constitution du 8.7.79;

Vu la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires
de la République Populaire du Congo;

Vu l'arrêté 2007/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des
fonctionnaires;

Vu le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations
des fonctionnaires;

Vu le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses
catégories des cadres;

Vu le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies
des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonction-
naires;

Vu le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la ré-
vocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

Vu le décret 63/79 du 26.3.63 fixant le statut commun des cadres des
fonctionnaires de la Jeunesse et des Sports;

Vu le décret 67/50 du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point
de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations,
reconstitutions de carrière et reclassements, notamment en son article
1er § 2;

Vu le décret 74/454 du 17.12.74 modifiant le tableau hiérarchique des
cadres A, B, C et D de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) abrogeant et rempla-
çant les dispositions des articles 1, 2, 3, 5, 10, 13, 14, 15, 18, 19 et 20 du
décret 63/79 du 26.3.63 fixant le statut commun des cadres des ~~services sociaux~~
l'Enseignement (Jeunesse et Sports);

Vu le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre,
Chef du Gouvernement;

Vu le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des
agents de l'Etat;

Vu le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du
Conseil des Ministres;

Vu le rectificatif 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du 28.12.80
portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres du
Gouvernement;

Vu l'arrêté 4160/MTPS/DGTFP/DFP du 2.7.81 autorisant Monsieur YOKA
Yves Daniel, Professeur Adjoint d'EPS à suivre un stage de formation à l'Ins-
titut Supérieur d'Education Physique et Sportive (ISEPS) à Brazzaville;

Vu l'arrêté 3986/MJS/DGS/DIAP du 26.6.81 portant promotion au titre
de l'année 1980 des fonctionnaires des cadres des catégories A.2 et B des Ser-
vices Sociaux (Jeunesse et Sports);

Vu la lettre n° 746 du 5.8.82 du Directeur Général des Sports trans-
mettant le dossier de l'intéressé;

D E C R E T :

ARTICLE 1.- En application des dispositions du décret n° 74.54 du 17.12.74 susvisé, Monsieur YVES Daniel, Professeur Adjoint d'EPS de 2° échelon, indice 780 des cadres de la catégorie A hiérarchie II des Services Sociétaux de l'Enseignement (Jeunesse et Sports), en service à la Direction Générale des Sports à Brazzaville, titulaire du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive délivré par l'Université Marien NGUISSÉ de Brazzaville, (10up Session de 1980), est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Professeur Certifié d'Education Physique et Sportive de 1er échelon, indice 830 180 adiant.

ARTICLE 2.- Le présent décret, qui prendra effet tant au point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 18 Novembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports,

Gabriel OBA-MOUNGOU .-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard CONGO MBEREMBE .-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA .-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossoumba LEKOUNDZOU .-

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DGTFP/DPP..... 3
- D.B..... 2
- D.C.F..... 2
- D.C.S..... 2
- INTERESSE..... 1
- DOSSIER..... 3
- SGG/BC..... 3